



COMMUNE DE TREIGNAC



ARRETE DU MAIRE

Pistes de pétanques Réservées

AT102-2026

Le Maire de Treignac,

Vu le code général des collectivités Territoriales, notamment les articles L2213-1 à L2213-6,

Vu la demande de Mr Amblard Marc président du Club Accueil Loisirs.

Considérant qu'il y a lieu de réserver les pistes de pétanques au lac des Bariousses, le vendredi 31 juillet toute la journée pour permettre un tournoi.

ARRETE

Article 1 : Les pistes de pétanques sont réservées pour le Club Accueil Loisirs au Lac des Bariousses le vendredi 31 juillet toute la journée pour permettre un tournoi.

Article 2 : Des panneaux matérialisant cette interdiction sont mis en place et retirés par les demandeurs.

Article 3 : Monsieur le chef de brigade de Gendarmerie de Treignac est chargé pour ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Treignac le 7 juillet 2026

Le Maire,

Alexia Legrain



PISTES DE PETANQUES RESERVEES

Lac des Bariousses

●
VENDREDI 31 JUILLET 2026
TOUTE LA JOURNEE



ARRÊTE MUNICIPAL N°AT102-2026

